



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anney, le 18 février 2021

Covid-19

Mesures à destination les professionnels du BTP dans le cadre de la crise sanitaire

Soucieuse de permettre aux ouvriers du BTP de se restaurer le midi dans des lieux chauffés et dans de bonnes conditions sanitaires, la préfecture de la Haute-Savoie a réuni le 9 février dernier, les professionnels du BTP (BTP74 et CAPEB), de la restauration (UMIH et GNI), l'association des maires de Haute-Savoie et des parlementaires, afin d'étudier toutes les solutions possibles.

Au terme de cet échange, plusieurs décisions ont été actées par Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie :

1/ La possibilité pour les communes volontaires de mettre à disposition une salle communale à destination des salariés du BTP, dans les conditions prévues par l'article 40 du décret n° 2020-1358 du 6 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, pour leur permettre de se restaurer à l'abri et au chaud (repas fournis par l'entreprise ou « click and collect »).

Après analyse des candidatures, 24 municipalités pourront mettre à disposition leurs salles communales : SAINT-EUSTACHE, NEUVECELLE, CHILLY, CHEVALINE, VACHERESSE , GRUFFY, THUSY, BRISON, SAINT GERVAIS LES BAINS, USINENS, CREMPIGNY BONNEGUETE, LESCHAUX, ARMOY, EXCENEVEX, LA BALME DE SILLINGY, CHEVRIER, LE GRAND-BORNAND, VANZY, VEIGY-FONCENEX, LE REPOSOIR, SCIEZ, HABERE LULLIN, EVIAN et TANINGES.

2/ La possibilité pour les entreprises du secteur BTP de signer une convention avec des restaurants actuellement frappés d'une interdiction administrative d'ouverture, afin qu'ils accueillent de manière exclusive, des travailleurs intervenant actuellement sur les chantiers du département.

Après concertation, les professionnels de la restauration et du BTP se sont entendus sur une liste de restaurants couvrant l'ensemble du département. Le préfet de la Haute-Savoie a acté cette proposition. Ainsi, pourront ouvrir uniquement aux ouvriers du BTP et sur présentation d'une carte professionnelle, les restaurants suivants :

- Le Midi à VILLE LA GRAND
- Andiamo à ANNEMASSE
- O Bistrot à CHENE EN SEMINE
- Open Bistrot à FILLINGES
- Le QG à THONON LES BAINS
- La Romana à DOUVAIN
- Les Fleurs à MORZINE
- Le Tarrot à AMANCY
- La Tou de Boege à BOEGE

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

- Café 201 à SEYNOD
- Pizza Pepone à MEYTHET
- Le 74 à ALLONZIER LA CAILLE
- Le Must à SILLINGY

3/ L'accès pour salariés du BTP sur présentation de leur carte professionnelle, aux 4 restaurants dédiés aux transporteurs routiers autorisés à ouvrir :

- L'Ours (autoport de Cluses) à CLUSES
- L'Auberge des Aravis à MARLENS
- Au rendez-vous des chasseurs à SILLINGY
- Restaurant Shell à BONNEVILLE

Le préfet de la Haute-Savoie rappelle que le protocole sanitaire relatif à la restauration d'entreprise devra strictement s'appliquer, et notamment les prescriptions suivantes :

- Mise en place d'un registre quotidien des personnes accueillies ;
- Les personnes accueillies ont une place assise ;
- Une même table ne peut regrouper qu'un maximum de 4 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- Une distance minimale de 2 mètres est garantie entre les chaises occupées par chaque personne ; sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique ;
- La capacité maximale d'accueil est affichée et visible depuis la voie publique ;
- Le port du masque est obligatoire lors de toute circulation ;
- La désinfection des tables est obligatoire après chaque repas.

Un point d'étape sera fait dans un mois avec les professionnels de la restauration, du BTP et les mairies afin de réévaluer ces mesures.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex